

INTERVENTION DE MARTINE CERF A LA CONFERENCE DES OING DU CONSEIL

Madame la présidente, Mesdames, Messieurs.

Je vous remercie de nous donner la parole pour vous apporter l'éclairage d'une association laïque française EGALÉ. La position que nous allons vous exposer est partagée par un certain nombre d'association laïques en France.

Je commencerai par un bref rappel de la situation en France : un projet de loi, destiné avant tout à protéger les femmes et leurs droits sera proposé au Parlement, début juillet.

Le texte précise : · que "*nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage*". Ce délit est puni d'une amende de 150€ · il punit plus gravement encore le fait de l'imposer à une femme par "la violence, la menace, l'abus de pouvoir ou d'autorité : un an de prison et de 15.000 € d'amende". D'abord, quelques précisions qui me semblent utiles :

· Il ne s'agit pas d'une recommandation de l'Islam, mais de groupes intégristes et sectaires, je répète, sectaires et dangereusement prosélytes. Ne rien faire serait encourager ces mouvements à aller plus loin. C'est pourquoi il faut les distinguer clairement de l'Islam et c'est de notre position vis-à-vis de ces groupes activistes

qui multiplient les menaces contre tous ceux qui ne partagent pas leur point de vue dont nous parlons.

· Notre raisonnement ne saurait s'appuyer sur « La tradition culturelle ou religieuse », car dans nos états démocratiques, c'est avant tout notre cadre juridique qui nous sert de repère. (autrement, nous n'aurions pas interdit l'excision, une pratique très répandue dans certains pays). · Bien que ce phénomène, reste marginal aujourd'hui : environ 2000 femmes en France, il doit être arrêté dès maintenant. En effet, ce n'est pas parce qu'il n'y a que 500 homicides par an en France, qu'il n'est pas nécessaire de l'interdire ! Ce n'est pas le nombre de délits mais la qualité des délits qui rend la loi obligatoire. L'association Egale s'est inscrite très tôt dans le soutien à une loi, face à ce phénomène que nous jugeons inquiétant car toute réaction hésitante ou absence de décision sur le sujet serait une démission de notre part et ne ferait qu'encourager ces organisations à avancer davantage Ce n'est pas l'application de la laïcité qui est en cause ici, mais les valeurs qui fondent la République française : liberté, égalité, fraternité. Le port de la burqa est contraire à ces 3 principes fondamentaux et je vais le démontrer :

1. C'est une pratique contraire au principe de Liberté.

· Cette pratique n'est pas qu'un vêtement parmi d'autres, car il nie l'autonomie de la femme et affirme sa soumission à l'homme. La revendication de servitude

volontaire de quelques porte paroles soigneusement choisies pour les médias ne saurait être assimilée à une expression de liberté. Il est significatif qu'en Iran où des femmes se battent pour la démocratie, pas une ne revendique le droit de porter une burqa !

- Elle impose aux femmes de ne pas exister dans l'espace public, de s'exclure de tout échange, les obligeant à se présenter comme des ombres, des absences de femme ·

Toute liberté doit s'exercer dans la limite de l'ordre public et de la sécurité. Or la plupart des citoyens sont choqués par cette pratique. Pour ce qui concerne la sécurité, un exemple : pensez à la situation d'un responsable d'établissement scolaire : Comment peut-il laisser partir un enfant avec une femme qu'il n'a pas pu identifier ? Cela lui est d'ailleurs interdit ?

- Certaines femmes portent la burqa contraintes par des pressions de leur entourage, voire des violences. Comme les victimes de sectes, elles sont souvent victimes de manipulations mentales et cela, il nous reste à le démontrer clairement pour mieux le combattre.

2. C'est une pratique contraire au principe d'Égalité.

- Cette pratique est discriminatoire car imposée aux femmes seulement, et pour la seule raison qu'elles sont femmes · Ces femmes sont coupées de la société et confinées dans le cercle familial, ce qui les empêche d'exercer librement leur droit à travailler ou leur droit de vote par exemple.

3. C'est une pratique contraire au principe de Fraternité · Celles qui se cachent ainsi le

visage et souvent les mains, disent devoir se protéger du regard de l'autre, considéré comme une agression ou une souillure.

3. Ce comportement évidemment contraire au principe de Fraternité.

C'est un obstacle majeur à l'intégration et au vivre ensemble.

En conclusion, nous recommandons une loi conforme aux souhaits du conseil d'Etat et acceptable par le Conseil constitutionnel, ce à quoi le projet actuel semble répondre pour ce que nous en connaissons aujourd'hui.

Cette voie est possible : Selon Mme Corinne Lepage, avocate et députée européenne : « La Cour européenne des droits de l'homme détermine très clairement les conditions dans lesquelles l'ingérence d'un État est légitime, voire nécessaire. L'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme autorise les restrictions à la liberté de manifester sa religion et ses convictions quand elles constituent des mesures nécessaires dans une société démocratique à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé, de la morale publique, ou à la protection des droits et libertés d'autrui ». ... En 2003, avant le vote de la loi sur le port des signes religieux à l'école, Me Lepage avait déjà fait les mêmes analyses qui se sont révélées exactes. Ceci n'exclut pas d'intensifier en parallèle, la lutte contre les groupes sectaires et les efforts de pédagogie sur les

droits de la femme. Au-delà de nos frontières, une loi serait un signal fort envoyé à tous ceux qui, au nom de croyances ou d'usages, pensent avoir le droit d'imposer aux femmes la soumission et l'enfermement. Ce serait aussi un soutien apporté aux milliers de femmes qui réclament leur liberté, parfois au risque de leur vie.

Je terminerai par une citation de Madame Wassyla Tamzali, avocate à Alger et ex-directrice du droit des femmes à l'Unesco. Elle écrit : « Pleurez mes soeurs algériennes, et cette fois-ci dans la plus grande des solitudes, car de ce côté-ci de la Méditerranée, en Europe, on ne vous entend plus ». Quand je lis cela, moi, citoyenne libre dans un pays libre, j'ai honte, profondément honte.

J'espère, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, que nous saurons lui apporter un démenti.
Je vous remercie de votre attention.